

Instituer la biodiversité comme problème public, le cas des bois morts en forêt

Comment la problématique du bois mort est-elle devenue une des composantes importantes des politiques de gestion de la biodiversité en forêt ?

Les auteurs nous apportent quelques éléments de réponse sur l'émergence et la prise en compte de cette question dans les politiques de gestion.

Depuis une vingtaine d'années, les enjeux de biodiversité sont élevés au rang de problème public sur la scène internationale, européenne et française. Les scientifiques, les associations de protection de la nature, voire « l'opinion publique », se mobilisent pour mettre ces questions à l'agenda politique. Ils y sont parvenus si l'on considère les engagements de la France vis-à-vis de la convention sur la diversité biologique, de Natura 2000 ou du Grenelle Environnement. Mais la déclinaison en actions concrètes se heurte à des réactions très diverses de la part des acteurs de terrain. De l'adhésion au rejet de ces mesures, tous les cas de figures se rencontrent.

Pourquoi un problème est-il admis par certains acteurs et nié par d'autres ? Pour répondre à cette question, nous précisons à travers l'exemple du projet RESINE sur la conservation des bois morts (encadré 1) ce que nous entendons par « problème public ». Puis nous verrons la façon dont cet enjeu de biodiversité a été construit et formulé. Enfin, nous isolerons quelques facteurs qui peuvent influencer sur la réception et l'appropriation du problème par les propriétaires et gestionnaires forestiers de terrain.

Itinéraire d'un problème public, le cas du bois mort

Qu'est un problème public ?

Un problème public peut être défini comme un écart réel ou supposé entre deux situations dont l'une cause un préjudice à un groupe social donné. Outre la légitimité du problème, se pose aussi la question du mou-

vement social qui porte les revendications sur la place publique. Cette perspective déplace l'objet de l'analyse qui n'est plus le problème lui-même, mais la façon dont les acteurs sociaux définissent et construisent ces revendications.

1 RESINE, UN PROJET DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE

Le projet « Représentations sociales et intérêts écologiques de la nécromasse (RESINE) » est une réponse au programme de recherche « Biodiversité et gestion forestière 2006-2009 », financé par les ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture et de la forêt et le GIP Ecofor. Il a été coordonné par les entomologistes de l'unité de recherche « Écosystèmes forestiers » du Cemagref de Nogent-sur-Vernisson. Elle associe des sociologues de l'unité de recherche « Agriculture et dynamique de l'espace rural » du Cemagref de Bordeaux, des entomologistes de l'École d'ingénieurs de Purpan et de la Cellule d'études entomologiques de l'Office national des forêts (ONF) et des mycologues de la Faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques de Lille 2. Pour les écologues, l'objectif était d'évaluer la biodiversité associée au bois mort. Pour les sociologues, il s'agissait de comprendre comment la question du bois mort était devenue un enjeu de biodiversité et de voir si les propriétaires s'approprièrent ou pas cette question.

Pour répondre au volet social de l'étude, nous avons réalisé des enquêtes entre 2006 et 2009 auprès :

- d'une vingtaine d'acteurs institutionnels et scientifiques : responsables forestiers ou environnementaux nationaux des ministères en charge des forêts et de l'environnement, des scientifiques de l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) et du Cemagref, des représentants d'association de protection de la nature...
- d'une cinquantaine de forestiers, gestionnaires de forêts publiques ou privées dans les Landes et à Rambouillet.

Ce travail de terrain a été complété par une analyse bibliographique des articles et des documents de vulgarisation ayant trait à la question du bois mort.



❶ Arbre mort au sol en forêt de Rambouillet.

© P. Deuffic (Cemagref)

Selon Trom et Zimmerman (2001), plusieurs points de passage sont quasi incontournables à l'institutionnalisation d'un simple « trouble » en véritable problème public. Ces étapes sont la dénonciation du problème par un groupe de précurseurs, la production d'une catégorie d'objet attestant de la réalité du problème, la mise en réseau des acteurs « propriétaires » du problème, la publicisation du problème par sa médiatisation et sa mise sur agenda, la stabilisation et l'appropriation de ce problème dans une sphère élargie.

Étape n° 1 : dramatiser la perte de biodiversité liée au bois mort

Pour être audible dans le débat public, la question des bois morts doit se distinguer de la masse des autres questions environnementales comme le réchauffement climatique ou la qualité de l'eau et des paysages. Une stratégie consiste à dramatiser et dénoncer la situation. Le registre de la dénonciation insiste sur l'absence de moyens, d'orientation et de cohérence des actions menées. Quant au registre de la dramatisation, il met en avant la « perte » de biodiversité et « l'extinction » prévisible de certaines espèces. Les entomologistes ont ainsi fait valoir que 40 % des espèces de coléoptères saproxyliques étaient non seulement en danger mais aussi que les populations existantes étaient réduites, fragmentées et souvent sur le déclin.

Trom et Zimmerman identifient à l'avant-garde de ces dénonciations une multitude d'associations, ce que les sociologues appellent des « entrepreneurs de cause » ou des porteurs de revendications. Dans le cas du bois mort, ce message est porté en France au début des années 2000 par les associations de protection de la nature telles que le *World Wildlife Fund* (WWF) à un niveau national, par un petit nombre d'associations locales et régionales telles que le Réseau écologique forestier de Rhône-Alpes (REFORA), et par quelques scientifiques dispersés dans quatre ou cinq laboratoires (Université de Savoie/Laboratoire d'écologie alpine, Centre d'écologie fonctionnelle

et évolutive/Centre national de la recherche scientifique, Muséum national d'histoire naturelle, Cemagref). Cependant, ces acteurs isolés ne disposaient pas d'une catégorie suffisamment stabilisée et médiatisée pour conférer une assise solide à leurs revendications. Ils devront prouver qu'il y a vraiment un problème de biodiversité associée au bois mort en produisant un diagnostic qualitatif et quantitatif de la situation (encadré ❷).

Étape n° 2 : qualifier et quantifier le bois mort

La construction d'une catégorie spécifique de problème public comme celle du « bois mort » est une étape essentielle selon Micoud (1992) qui parle de « préfigurations ». Ces catégories – encore instables – annoncent des changements dans les façons de voir les problèmes environnementaux. Lors de cette phase, une multitude d'objets et de situations est identifiée, décrite, classée et qualifiée de remarquable. Cela nécessite le déploiement d'« un corps de spécialistes autorisés à dire quelle est la réalité des choses (Micoud, 1992) ». Ce travail de recension des êtres vivants a connu une accélération au cours des années 1990 avec les inventaires ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et la révision des listes d'espèces protégées. Concernant les bois morts, le Muséum national d'histoire naturelle lance dès 1992 une cartographie des insectes saproxyliques. La création de ces bases de données contribue, à partir de leur fonction de dénombrement, à définir et à qualifier les objets, en l'occurrence les espèces et leurs habitats. Des sous-catégories de la biodiversité sont créées. Pour ce qui touche à la catégorie « bois mort », en à peine dix ans, un véritable cortège lexical vient enrichir cette notion vernaculaire. Ce travail de catégorisation produit une inflation de termes tels qu'« arbres à cavités », « arbres bios », « arbres-habitats », « rémanents de coupes », « chandelles », « volis », « souches », etc. La même production de catégories a lieu pour la faune et la flore associées aux bois morts (photo ❶).

► Mais, face à l'immensité du vivant, les scientifiques sont obligés de faire des choix dans ce travail d'inventaire. En France, ils privilégient certains groupes taxonomiques comme les insectes saproxyliques, les petits mammifères (chauve-souris), et les oiseaux cavernicoles (la famille des pics). En revanche, les champignons et les mousses sont relativement ignorés. Les scientifiques ont aussi hiérarchisé et privilégié certaines espèces en se basant sur les listes rouges de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature).

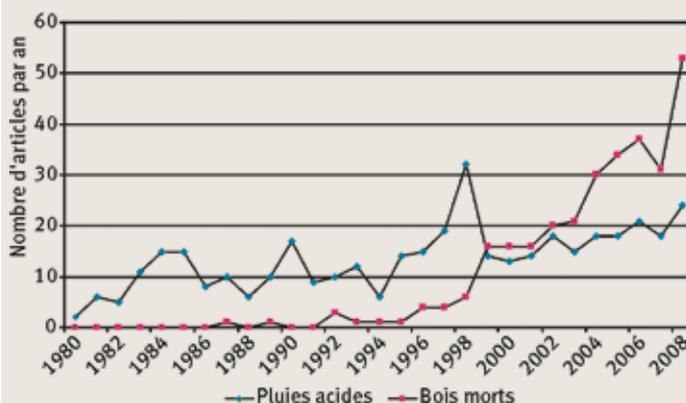
Étape n°3 : mettre en réseaux et mobiliser les forestiers

Un problème peut être identifié et objectivé par la science mais rester confidentiel. Il peut aussi trouver un large écho médiatique puis retomber dans l'oubli comme ce fut le cas pour les pluies acides dans les années 1980. Concernant le bois mort, les scientifiques ont donc fait un travail de porter à connaissance *via* la publication de leur résultats dans les revues scientifiques. Alors qu'un à trois articles sur le bois mort paraissent annuellement avant 1998, plus de dix articles par an sont publiés sur ce sujet à partir des années 2000 avec des pointes à trente voire cinquante articles entre 2004 et 2008¹ (figure 1).

La portée médiatique de ces revues reste limitée à la sphère des spécialistes. Pour qu'un problème soit médiatisé et inscrit à l'agenda des politiques publiques, il faut un important travail de mobilisation collective. Celui-ci passe par la mise en réseau des précurseurs du problème et son élargissement à la sphère des décideurs publics institutionnels. Alors que les « défricheurs » objectivent le problème par la technique statistique et les inventaires, les « bâtisseurs » l'inscrivent dans les politiques publiques par la technique juridique (Trom et Zimmerman, 2001).

Sur le terrain, ces réseaux sont constitués de scientifiques, de représentants d'associations locales de protection de la nature et parfois d'organisations professionnelles forestières. Mais comment convaincre les autorités publiques que leur problème est un enjeu national et pas seulement local ? Les associations locales et les sociétés

1 Évolution du nombre d'articles recensés dans la base Scopus sur le thème des pluies acides et du bois mort entre 1980 et 2008.



1. Comptage effectué sur la base de données bibliographique scientifique Scopus pour la période 1970-2008, avec recherche sur les mots clés « acid rain », « deadwood » et « coarse woody debris » dans les rubriques « Title » et « Abstract » et dans les domaines scientifiques suivants : Agricultural and biological sciences, Environmental sciences, Social sciences.

savantes disposent ni de l'outillage conceptuel, ni d'un poids politique suffisant. Seule la mise en commun de la multitude de cas particuliers permet de faire passer le statut du problème de l'échelle locale à l'échelle nationale. C'est en effet à ce niveau que la reconnaissance publique du problème peut être entérinée *via* l'intervention de l'État et la promulgation d'un programme d'actions publiques. Pour fédérer ces travaux sur le bois mort, le réseau national de spécialistes s'est renforcé en intégrant des acteurs de la forêt publique (ONF) et des services de l'État (département de santé des forêts du ministère en charge de l'agriculture et de la forêt), etc. Le point d'orgue médiatique de ce problème fut le colloque intitulé « Bois mort et à cavités » organisé à Chambéry en 2004 et qui a rassemblé près de trois cents participants d'horizons très divers.

2 BOIS MORT, FORÊT ET BIODIVERSITÉ, UNE CHRONOLOGIE CHOISIE

- 1966** Première publication scientifique française sur l'écologie de la biodiversité associée au bois mort par R. Dajoz ; création du terme « saproxylique » pour qualifier les organismes associés au bois mort.
- 1988** Recommandations du Conseil de l'Europe R(88)10 et 11 sur « la protection des organismes associés au bois mort et de leurs biotopes ».
- 1989** Rapport européen fondateur de l'intérêt pour l'étude de la biodiversité associée au bois mort par M.C. Speight et consécration internationale du terme « saproxylic ».
- 1990** Première Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe (CMPFE) à Strasbourg.
- 1993** Seconde Conférence CMPFE à Helsinki : définition des 6 critères de gestion durable des forêts dont le critère 4 « conservation de la biodiversité des écosystèmes forestiers ».
- 1993** Définition d'une politique nationale et circulaire du ministère en charge des forêts sur la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière. Instruction « Biodiversité » de l'Office national des forêts.
- 1995** Première synthèse sur « les indicateurs de gestion durable des forêts françaises » par l'IFN. Un indicateur de volume de bois mort apparaît même s'il était mesuré dès 1984.
- 1996** Premier inventaire cartographié national d'organismes du bois mort.
- 2003** Quatrième Conférence CMPFE à Vienne : 35 indicateurs paneuropéens de gestion durable sont retenus dont l'indicateur « volume de bois mort ».
- 2004** Colloque francophone « Le bois mort, une clé pour des forêts vivantes » à Chambéry.
- 2005** Actualisation des indicateurs de gestion durable en France par l'IFN (Inventaire forestier national).
- 2009** Actualisation de l'instruction « Biodiversité » de l'ONF. La quantité et le type de bois morts ou à cavités sont précisés.

Il faut toutefois mentionner que la reconnaissance institutionnelle de la question du bois mort a fortement bénéficié des décisions prises à l'échelle interministérielle européenne. En 2003, la CMPFE (Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe), influencée par l'écologie scandinave, pionnière en matière de bois mort, a érigé cet objet en un indicateur incontournable à renseigner par les États membres. Sa prise en compte devenait inéluctable au niveau national. La construction d'une norme quasi juridique du type « indicateur » permet d'inscrire de manière stable et durable cette thématique dans les politiques publiques environnementales et forestières.

Pourtant ces indicateurs sont l'objet de controverses récurrentes. L'Inventaire forestier national admet ainsi que le volume de bois mort est certainement sous-estimé dans les inventaires de 1995 à 2005. Jusqu'en 2008, cet indicateur était calculé sur la base de relevés impropres à une estimation rigoureuse. Il s'agit là d'un défaut assez général des indicateurs de gestion durable qui sont souvent estimés sur la base de mesures calibrées pour la ressource économique en bois et non pour le suivi des écosystèmes. Malgré cela, la pertinence de l'indicateur « bois mort » est admise au plus haut niveau institutionnel même si son application sur le terrain est loin d'être acquise.

Étape n° 4 : convaincre les forestiers de terrain

Grâce à cette entreprise de catégorisation, de mobilisation et de médiatisation, le problème public distille dans le corps social ce qui favorise à son tour la mobilisation de nouveaux « convertis ». Ces nouvelles catégories de pensées s'enracinent dans des organismes administratifs, des supports textuels, ou des conversations ordinaires. Elles sont intégrées dans notre langage courant, discutées entre membres d'une même communauté puis lentement appropriées. Finalement, elles sont appliquées avec plus ou moins de convictions. Ces nouvelles catégories de pensées acquièrent parfois un tel « caractère d'évidence » qu'elles orientent l'action de manière quasi « naturelle ». À ce stade, il se peut même que le point qui faisait auparavant problème soit pleinement « réhabilité ». Pour cela, il faut :

- produire des « faits nouveaux » qui montrent que l'objet incriminé a été accusé à tort d'actes qu'il n'a pas commis. Pour cela, les entomologistes ont montré l'innocuité des insectes saproxyliques vis-à-vis des arbres vivants ;
- médiatiser la nouvelle vision du problème (photo ②). Dans le cas du bois mort, le colloque de Chambéry et les nombreux comptes-rendus parus dans la presse technique forestière a accéléré cette réhabilitation en faisant du bois mort une « clé pour des forêts vivantes » (Vallauri *et al.*, 2005).

Avec l'inscription du bois mort comme indicateur de gestion durable, cet objet devrait être normalement intégré comme un problème public tant par les scientifiques et les acteurs institutionnels de l'environnement que par les acteurs de terrain. Mais est-ce vraiment le cas, notamment pour les propriétaires forestiers ?

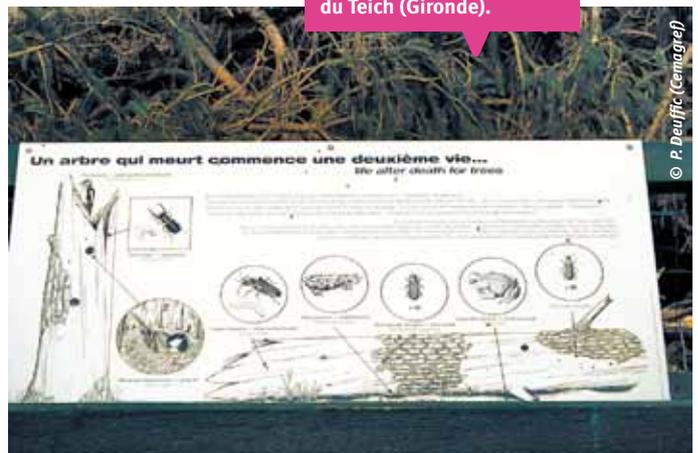
De la nécessité d'une co-construction du problème

Le bois mort, un problème public sans public ?

Les enquêtes réalisées auprès des forestiers dans le cadre du projet RESINE montrent que l'étape de « réhabilitation » du bois mort est presque acquise chez les techniciens forestiers mais qu'elle l'est certainement moins pour les forestiers de terrain (Deuffic *et al.*, 2009). Sur les quatre groupes de gestionnaires et propriétaires forestiers identifiés – G1 « les forestiers entrepreneurs », G2 « les forestiers sylviculteurs », G3 « les forestiers distants » et G4 « les forestiers environnementalistes », les trois premiers ont du mal à considérer la conservation des bois morts comme un enjeu de biodiversité. Ils ignorent les arguments environnementaux développés par les scientifiques et les associations environnementales. Leurs connaissances et leurs centres d'intérêts sont axés sur des problèmes de sylviculture, de gestion, de comptabilité, etc. Les questions de biodiversité sont éloignées de leurs soucis quotidiens et relèvent plutôt de leur rapport personnel et sensible à la nature. Ils résumant la biodiversité à quelques noms de plantes et d'animaux qualifiés d'« utiles », de « jolis », mais aussi de « nuisibles ».

Outre le faible engouement pour les enjeux de biodiversité, ces trois groupes de forestiers mettent en avant le besoin de données plus précises pour une rétention raisonnée de bois mort en quantité mais surtout – et cela est un fait nouveau – en qualité. Ils souhaitent que les indicateurs soient discutés au niveau régional en fonction des contextes forestiers locaux et non au niveau européen ou national. Ils soulignent aussi l'importance de contextualiser, voire de séparer la gestion d'une part et la conservation d'autre part. Ils ne s'opposent pas formellement et systématiquement à la rétention de bois mort dans leurs parcelles. En revanche, ils redoutent l'extension des mesures conservatoires sur des surfaces et dans des volumes très importants à travers les projets de création d'îlots de sénescence.

② Panneau d'information
sur le bois mort,
parc ornithologique
du Teich (Gironde).



► Ces trois groupes font aussi part de leurs fortes préoccupations vis-à-vis des risques phytosanitaires : la flore et surtout la faune associées au bois mort sont encore largement perçues comme des ravageurs. La plus-value fonctionnelle des prédateurs de ravageurs est d'autant plus ignorée que les scientifiques eux-mêmes n'ont pas réellement évalué leur impact. Ils expriment aussi le besoin d'une justification fonctionnelle de la rétention de bois mort dans l'écosystème. Ils sont de plus en plus sensibles à l'idée de valoriser les bois morts au sein de la filière bois-énergie malgré les risques en matière de fertilité du sol et les conséquences en matière de biodiversité. Quant au risque d'accident, même s'il est considéré comme faible, l'évacuation des bois morts permet à leurs yeux de le réduire à zéro. *A contrario*, les « forestiers environnementalistes » du groupe G4 sont évidemment beaucoup plus enclins et convaincus de l'intérêt de conserver du bois mort pour les raisons à peu près inverses des trois groupes précédents.

⊗ Bois mort en forêt de Rambouillet.



© P. Deuffic (Cemagref)

La médiatisation d'un problème public et surtout son appropriation varient fortement selon les individus. Pourquoi donc certains acteurs semblent-ils aussi peu sensibles voire imperméables à une cause environnementale pourtant scientifiquement argumentée, politiquement admise comme d'intérêt général et susceptible de bénéficier dans certains cas d'un soutien financier ?

Retour sur la construction du problème

Les « bonnes » raisons – économiques, techniques, morales, esthétique – données par les forestiers n'expliquent pas à elles seules l'indifférence, voire le refus d'adhérer aux actions dites favorables à la biodiversité. Il faut revenir sur l'ensemble du processus de construction du problème pour comprendre ce qui ne fonctionne pas.

Qui définit et construit le problème ?

La gestion des bois morts devient un problème public parce que cette question fait partie d'un ensemble beaucoup plus vaste de questions sur la biodiversité. Nous constatons d'ailleurs à travers nos enquêtes que d'autres compartiments du vivant mobilisent beaucoup plus les forestiers. La diversification des essences de production, le maintien du sous-étage, la création d'une mosaïque paysagère à l'échelle du massif forestier, la mise en valeur de la biodiversité ordinaire sont des thèmes qui font sens pour eux autant, sinon plus, que celui des bois morts.

Les acteurs institutionnels et scientifiques qui ont porté cette problématique sont peu nombreux et sont essentiellement des spécialistes. Les connaissances qu'ils produisent nécessitent la maîtrise d'un langage d'expert pour définir la surface du problème (typologie de bois morts, système complexe de classification de la faune et de la flore, relations fonctionnelles entre compartiments de l'écosystème, etc.). Or, pour les forestiers de terrain, cette problématique se limite à des objets simples : « des bois morts » (photo ⊗), « des ravageurs », « du bois de chauffage », etc. L'appropriation des catégories complexes du scientifique nécessite du temps, de la traduction dans un registre de vocabulaire plus proche de la sylviculture que de l'écologie et surtout de l'intérêt de la part du forestier. Si le bois mort avait été un réel problème pour eux, ils auraient fortement contribué à le définir et à participer à sa résolution dès les premiers stades de sa construction. Or la question du bois mort a été identifiée en dehors d'eux et pas à leur initiative. Les forestiers privés ont été la plupart du temps absents des processus de construction et de discussion du problème. De fait, en s'imposant comme le principal registre de parole légitime en matière de biodiversité, le répertoire scientifico-administratif a conféré à ceux qui en maîtrisaient le vocabulaire une position privilégiée qui a renforcé leur statut de « définisseur primaire » du problème.

Qui croire ou que croire ?

Un manque de sensibilisation expliquerait-il aussi la relative indifférence des forestiers vis-à-vis des bois morts ? La plupart des forestiers interrogés dans le cadre du projet RESINE ont entendu les messages de sensibilisation vis-à-vis des enjeux de biodiversité, que ceux-ci portent sur la conservation des bois morts, des oiseaux, des reptiles ou de la flore sylvestre. Ils ont conscience que la biodiversité fait partie des « mots qui comptent » dans le débat public. Ils prennent acte du fait que le



© P. Deuffic (Cemagne)

📍 Le lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), comme la plupart des coléoptères mangeant du bois, est en forte régression dans les forêts d'Europe, où il fait partie des espèces protégées.

principe même de l'action – préserver la biodiversité en général et les bois morts en particulier – est acquis. Mais cela ne veut pas dire qu'ils y adhèrent complètement. Ce forestier « environnementaliste » landais du groupe G4 estime même qu'on en fait un peu trop autour de ces questions de biodiversité : « ça m'agace que ce soit un sujet à la mode parce que ça devrait faire partie depuis toujours du travail du forestier ». Les actions de sensibilisation sont donc à double tranchant. Elles peuvent faire évoluer les représentations du public concerné comme elles peuvent le braquer. Cette forestière landaise du groupe G2 a ainsi l'impression que les messages de sensibilisation la prennent en défaut au lieu de l'encourager à aller plus loin : « on n'a pas attendu qu'on vienne nous le dire pour le faire. Y a le bon sens qui est intervenu pour maintenir [la biodiversité] ». Le problème des forestiers n'est pas tant de savoir « que croire » mais « qui croire ». Ils se forgent donc leur opinion dans le cadre restreint du réseau familial, du réseau de voisinage, d'un petit groupe de propriétaires forestiers et, bien sûr, auprès de leur conseiller technique. Témoins du débat, informateurs avisés ou analystes des questions délicates, ces personnes-ressources agissent comme des fournisseurs de données fiables, pertinentes et compréhensibles. Elles contribuent à orienter le jugement du forestier qui trouve auprès d'elles un début d'explication même si des arguments hétéroclites voire contradictoires s'entremêlent. Leur décision relève souvent d'un ensemble de croyances et de motifs, rationnels de leur point de vue mais pas forcément de celui d'un observateur extérieur. Ces croyances collectives s'imposent d'autant plus facilement au forestier qu'elles sont partagées par d'autres membres du réseau et que ceux-ci représentent sa principale source d'information. Au final, il se conforme souvent à la norme de son groupe de référence. Il suit l'avis de celui qui est considéré comme le leader ou qui fait autorité pour la perspicacité de ses analyses ou de son jugement.

Sans être des professionnels de la revendication, certains propriétaires forestiers ont aussi conscience que la rhétorique de la dramatisation, de la dénonciation et de la montée en généralité fait partie des règles du jeu pour qu'un problème accède à une visibilité dans l'espace public. Cela suscite une méfiance voire une négation des messages alarmistes sur l'extinction des espèces et le bien fondé des listes d'espèces protégées (photo 📍). Ils expriment ainsi des doutes sur l'intérêt de préserver telle ou telle espèce – le Grand capricorne dans les Landes par exemple – abondante dans leur environnement de travail mais considérée comme rare au niveau national ou européen.

De manière plus globale, le risque est que les acteurs scientifiques et institutionnels instrumentalisent les dispositifs d'accès à ces scènes publiques et qu'ils définissent en cercle restreint la nature du problème.

Les pistes explorées dans le projet RESINE

Pour éviter cette captation du débat par les seuls spécialistes du domaine, la définition du problème doit se faire avec les acteurs locaux. Dans le cas du projet RESINE, ce risque a été en partie écarté en permettant aux acteurs locaux de s'exprimer sur le sujet lors des enquêtes de terrain et d'interpeller les écologues (Deuffic *et al.*, 2009). Les sociologues se sont ainsi fait l'écho des interrogations des acteurs de terrains. En retour, les écologues ont apporté des éléments de réponse (Bouget, 2009), sachant que des efforts importants de production de connaissances et de vulgarisation restent à mener par les conseillers forestiers.

L'équipe était également animée par le souci de produire des connaissances qui répondent à une exigence d'action, mais sans tomber dans une logique directe d'aide à la décision. Sociologues et écologues se sont donc concentrés sur les conditions d'une production négociée de normes visant la gestion des bois morts. Il ne s'agissait pas de légitimer des choix sociaux, par exemple des

► mesures de gestion conservatoire des bois morts, à partir des seules données écologiques, mais de réintégrer des déterminants voire des contraintes sociales et économiques. Un autre enseignement du projet RESINE est de montrer l'importance d'associer aussi tôt que possible les acteurs de terrain dans le processus de définition de normes de gestion. Il ne faudrait pas en effet que l'exigence d'interdisciplinarité facilite les échanges entre scientifiques mais qu'elle passe du coup sous silence le dialogue avec les acteurs de terrain.

Produire des données stables et fiables permet d'objectiver le problème. Mais quand l'expérimentation donne des résultats divergents ou mitigés comme ce fut le cas pour certains aspects du projet RESINE, il devient plus difficile de faire adhérer les sceptiques aux discours des scientifiques. Dans un contexte social changeant et en situation d'incertitude scientifique, l'articulation entre forestiers, scientifiques voire citoyens peut prendre des formes nouvelles. Une des solutions proposées par les écologues de l'équipe RESINE est la gestion adaptative. Celle-ci vise à développer des connaissances à partir du processus de gestion lui-même. Une variante, la gestion adaptative dite « active », inclut en plus une variation des modes de gestion : au lieu de suivre une gestion dite « optimale », différents types de gestion jugés *a priori* intéressants sont mis en place et évalués. Ce type de gestion a été testé à diverses reprises, le plus souvent en dehors de l'Europe. Les échecs sont nombreux, en raison des difficultés associées à la mise en œuvre de ce nouveau processus : non-partage des objectifs entre acteurs, manque de moyens pour la conduite de projet, différences culturelles et sociales entre acteurs. Elle offre néanmoins de nombreux avantages potentiels : le développement de connaissances plus adaptées au système géré puisque développées à partir de ce système, un meilleur transfert et appropriation des résultats de la recherche par les gestionnaires et, réciproquement, une meilleure prise en compte des savoirs locaux des gestionnaires par les chercheurs.

Conclusion

L'émergence d'un problème dans l'espace public a pour objectif le « déconfinement » d'une question en dehors des cercles de spécialistes. Dans cette perspective, le passage aux extrêmes et les montées en généralités se comprennent comme des moments d'interruption des façons routinières de considérer la question. La stabilisation des indicateurs relatifs au bois mort, la promulgation de seuil-plancher et la production de règles de gestion ou de bonnes pratiques peut faire croire que les débats sont clos. Mais un problème peut resurgir sous de nouveaux atours. La formulation de questions sur la création d'îlots de vieillissement et de sénescence, sur la qualité des pièces de bois morts et sur l'utilisation des rémanents dans le cadre de la filière bois énergie peut être vue comme un renouvellement et la poursuite du débat sur la place des bois morts en forêt. Reste à savoir si les acteurs de terrain seront intégrés plus en amont dans le processus de définition de ces nouveaux enjeux. ■

Les auteurs

Philippe Deuffic

Cemagref, centre de Bordeaux, UR ADBX, Aménités et dynamiques des espaces ruraux, 50 avenue de Verdun, Gazinet, 33612 Cestas Cedex
philippe.deuffic@cemagref.fr

Christophe Bouget

Cemagref, centre de Nogent-sur-Vernisson, UR EFNO, Écosystèmes forestiers, Domaine des Barres, 45290 Nogent-sur-Vernisson
christophe.bouget@cemagref.fr

QUELQUES RÉFÉRENCES CLÉS...

- **BOUGET, C.**, 2009, *Représentations sociales et intérêts écologiques de la nécromasse (RESINE). Rapport scientifique final du programme biodiversité et gestion forestière*, n° de contrat CV05000150 (janvier 2006), GIP-Ecofor, MEEDDAT, Paris, 49 p.
- **DEUFFIC, P., KRIEGER, S.-J., IACOB, R.**, 2009, *Bois morts, insectes et Cie. Pratiques et représentations autour de la biodiversité forestière dans les Landes et en Ile-de-France. Rapport final du Programme « Biodiversité et gestion forestière »*, n° de contrat MEDAD CV05000150, Cemagref Bordeaux, Cestas, 68 p.
- **MICOUD, A.**, 1992, La production sociale de normes en matière d'environnement, in : FRITSCH, P. (ed.), *L'activité sociale normative*, CNRS, Paris, p. 69-91.
- **TROM, D., ZIMMERMAN, B.**, 2001, Cadres et institution des problèmes publics. Les cas du chômage et du paysage, in : CEFAÏ, D., TROM, D. (eds), *Les formes de l'action collective. Mobilisation dans les arènes publiques*, Éditions de l'EHESS, Paris, p. 281-315.
- **VALLAURI, D., ANDRÉ, J., DODELIN, B., EYNARD-MACHET, R., RAMBAUD, D. (eds.)**, 2005, *Bois mort et à cavités. Une clé pour des forêts vivantes*, Lavoisier, Paris, 405 p.



Pin couché décomposé.